



# CHARTRE DE L'ÉLU

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

### Préambule

Être élu au Conseil Municipal des Jeunes de Virson est un engagement citoyen. Cette charte fixe les principes et engagements de chaque élu pendant la durée de son mandat de 2 ans.

### Article 1 – Engagement citoyen

L'élu représente les jeunes de Virson et agit dans l'intérêt général avec sérieux, respect et responsabilité.

### Article 2 – Participation

L'élu participe aux réunions, groupes de travail et manifestations du CMJ. En cas d'absence, il prévient l'élu référent.

### Article 3 – Respect

L'élu respecte les personnes, refuse toute discrimination, violence ou harcèlement et adopte un comportement exemplaire.

### Article 4 – Esprit d'équipe

L'élu écoute, échange avec bienveillance et respecte les décisions prises collectivement.

### Article 5 – Respect des biens communaux

L'élu respecte les locaux, le matériel communal et l'environnement.

### Article 6 – Valeurs

L'élu respecte les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité ainsi que les lois et institutions.

### Article 7 – Engagement de la commune

La commune accompagne les élus du CMJ et soutient leurs projets.

### Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte de l'élu du CMJ et m'engage à en respecter les principes pendant toute la durée de mon mandat.

Fait à Virson, le

L'élu du CMJ

Le représentant légal

L'élu référent du CMJ